

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 20 janvier 2012

MegaUp...down

L'annonce de la fermeture par la justice américaine d'une des plus importantes plateformes de partage de fichiers (ainsi que de 18 autres sites affiliés) et la poursuite des principaux dirigeants pour violation des droits d'auteur est un succès considérable pour le respect des droits des créateurs.

La Scam se félicite de l'action commune engagée par les Etats-Unis en collaboration avec huit pays contribuant à porter un coup d'arrêt au développement de sites de téléchargement direct ou de streaming illégaux, qui fondent leur modèle commercial sur le piratage des œuvres. **Elle marque un virage important dans la lutte contre la piraterie numérique en y apportant une réponse internationale.**

A cet égard, la Scam est satisfaite des propos du chef de l'Etat français appelant « *au renforcement d'une collaboration judiciaire et policière active entre Etats* » et affirmant « *l'impérieuse nécessité (de cette lutte) pour la préservation de la diversité culturelle et le renouvellement de la création* ».

Le 11 janvier dernier au Sénat, la Scam avait en effet été surprise de voir Monsieur Gadaix, l'un des responsables de la société, participer à une table ronde sur la liberté d'Internet et la rémunération des créateurs et arguer de l'existence de solutions alternatives, pour une entreprise dont le chiffre d'affaires transite par des paradis fiscaux.

La Scam interpelle les candidats à l'Election présidentielle sur le renforcement de la lutte contre les sites totalement illégaux qui font de l'argent sur le dos des ayants-droit. La bataille engagée vise avant tout à faire cesser des activités qui mettent à disposition des œuvres sans autorisation et sans rémunération des créateurs. Les ayants-droit sont ceux qui désirent le plus que leurs œuvres soient vues par un public le plus large possible... mais pas à n'importe quelles conditions.

La réaction de Gilles Babinet, président du Conseil national du numérique, considérant cette fermeture « anormale », démontre combien cet organe se soucie plus des intérêts les plus discutables des industriels et des opérateurs du net que de la protection des ayants droit et de l'intérêt général.

Information Presse > Bureau Sabine Arman : 01 44 52 80 80 / 06 15 15 22 24

Stéphane Joseph, directeur de la communication : 01 56 69 58 88 / 06 82 90 01 93

